



PV Commission des Terrains

Réunion du 30 Septembre 2026

(18h00)

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Président : Monsieur CLOUVET Jean-Claude

Présents : Messieurs APERT Jean-Marie – CRUCHET Daniel - DHORBAIT Christian – FAILLAT Jean-Claude - GARCIA Salvador– LORGEUX Pascal - TURPIN José

Excusés(e) : Madame VALLET ANTUNES Sophie

Messieurs : PILLARD Jean-Luc LIMOGES Christophe

Assiste : Monsieur MICHOUX Johan, Président (partiellement)

Madame GUILBAUDAUD Sylvie, secrétaire administrative

INFOS :

Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour, ne deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation

A TOUS LES DISTRICTS DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL :

La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de dégagement" en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)

Adoption du dernier PV.

Ouverture de la séance par Jean Claude CLOUVET.

Rappel du Président selon les règlements fédéraux, pour tous les niveaux une zone de sécurité de 2.50 m est obligatoire de la main courante à la ligne de touche

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

La 1^{ère} réunion de rentrée de la CRTIS s'est déroulée au District.

Le Président de la Commission remercie Johan MICHOUX pour son accueil.

HOMOLOGATION TERRAINS

VORNAY

T6

Une demande de FAFA est en cours pour l'achat de bancs touche

BELLEVILLE SUR LOIRE

T5 éclairage E6

MEHUN / YEVRE

Une demande FAFA est en cours pour le remplacement avec déplacement des bancs de touche, délégué et la mise en place d'un tunnel. Le projet est transmis à la CRTIS.

MASSAY

(contrainte foncière)

Validation de la proposition du terrain en 105 x 66

Une dérogation est accordée pour l'utilisation de leur terrain.

CHAPELLE ST URSIN N°2

Une dérogation est accordée par la CRTIS jusqu'au 31/12/2026.

AUBIGNY / NERE

les travaux pour les bancs de touche et la main courante au stade Joseph Morin ont été réalisés.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Homologation des installations par la CRTIS du 1^{er} septembre 2026

- GENOUILLY Terrain T5
- MASSAY valide la proposition du terrain en 105 x 66 (contrainte foncière).

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

CONTROLE A PREVOIR

- HENRICHEMONT A8 : terrain (validité 21/04/26)
- LES AIX D ANGILLON : terrain (validité 21/07/26)
- LERE : lumières (validité 04/10/26)
- RIANs : lumières (à prévoir février- mars 2027)
- TROUY : lumières (validité 10/09/26)
- VIERZON (Brouhot 2) : lumières (validité 16/07/26)
- ST GERMAIN Luquet : lumières (validité 03/04/27)

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Intervention de **Mr APERT Jean Marie** responsable et instructeur des dossiers FAFA (Fond d'Aide au Football Amateur).

Il nous informe qu'une demande d'autorisation préalable (AP) est obligatoire pour tous les travaux de création ou de rénovation.

Fin de la réunion à 19h30.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

**Le Président
de la Commission,**



Jean-Claude CLOUVET

**Le Secrétaire
de la Commission,**



Christian DHORBAIT